

Délib Gosneennes

Réunions du Conseil Municipal & Infos diverses

Synthèse des réunions du Conseil Municipal

- 11 septembre 2025
- 9 octobre 2025
- 13 novembre 2025
- 18 décembre 2025

Infos diverses

- État-civil 2^{ème} semestre 2025
- Règles d'entretien des haies
- Ouverture et horaires de Mozaïc
- Calendrier scolaire 2025-2026
- Festivités et animations Gosnéennes



MoZaiC

Notre nouvelle
médiathèque-ludothèque
ouvrira ses portes
Le 20 FÉVRIER 2026
à 15h30

NOUVEAUX HORAIRE

Mardi 15h30 – 18h30
Mercredi 10h-18h30
Jeudi 15h30 – 18h30
Vendredi 15h30-19h
Samedi 10h-13h et 14h-16h30

ELECTIONS MUNICIPALES

les 15 et 22 MARS 2026

Vous avez jusqu'au **6 février 2026**
pour vous inscrire sur les listes
électorales.

<https://service-public.gouv.fr>

A vos votes !



État civil – 2^{ème} semestre 2025

AUTORISATION DE COMMUNICATION D'UN ACTE D'ÉTAT-CIVIL
L'article 9 du Code Civil implique que la *parution des naissances et des mariages* doit obtenir le consentement du (des) intéressé(es).

Naissances

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 20 mars. | • Alexandre HERVY |
| 27 juin | • Adèle COLLIAUX |
| 2 juil. | • Youenn MÉROT |
| 1 ^{er} août | • Izaho MARIE AGOSSOU |
| 23 août | • Lizio CARRE |
| 9 oct. | • Aubin RESTIF |
| 12 oct. | • Milig TUAL |
| 14 nov. | • Louise HILLION |
| 7 déc. | • Marlo TOUATI |



Décès

- | | |
|----------------------|--|
| 20 juil. | • Marise SCHIAVI Vve MALHERBE – 96 ans |
| 26 juil. | • Pierre LEMONNIER – 87 ans |
| 13 août | • Emilienne LE MAGOUROU
Vve GEORGEAULT - 90 ans |
| 15 sept | • Jacqueline LINTANF Vve LE BRAS – 93 a |
| 21 sept | • Agnès NEVEU épouse RIAUX - 86 ans |
| 9 oct. | • Constant MORIN - 87 ans |
| 1 ^{er} déc. | • Marguerite HOUDUSSE
Vve GALLAIS – 97 ans |
| 18 déc. | • Eric SIMEON – 50 ans |
| 20 déc. | • Lucie GILLOUARD épouse TUAL – 92 ans |



Mariages

- | | |
|----------|---|
| 19 juil. | • Frédéric LOUAPRE et Emilie DEMAY |
| 19 juil. | • Brice RUFFAULT
et Géraldine MORENO GIRALDO |
| 13 sept. | • Alexandre CHAUVEL et Mathilde SAUDRA |
| 27 sept. | • Karol DENOLLE et Manuela GUILLOUX |
| 18 oct. | • Olivier LESAGE et Julie MONTEBAULT |
| 8 nov. | • Nicolas MARTIN et Aurélie MINAUD |



RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE

14 présents – 5 absents – 16 votants

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE : AVENANTS

Suite à la demande de l'installation d'un **3^{ème} dentiste**, des avenants sont validés afin de modifier l'aménagement de la salle de consultation n°3 en cabinet dentaire.

LOT	ENTREPRISE	MONTANT(HT) marché initial	MONTANT(HT) avenant
2	Gros œuvre	CF Construction	157 561.14 € + 3 856.38 €
6	Menuiseries intérieures	Pelé	36 926.14 € + 1 827.08 €
7	Plâtrerie Isolation	David Bethuel	56 488.50 € + 1 144.98 €
8	Électricité	Lustr'elec	51 020.33 € + 1 915.74 €
9	Plomberie Chauffage	Doublet	74 827.00 € + 4 329.24 €

EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : AVENANTS

Les avenants suivants sont validés :

- **Lot couverture** – (entreprise Galle) :
+ 975.00 € HT
relatif à une plus-value zinc pré-patiné quartz ;
- **Lot chauffage** – (entreprise Galle) :
+ 3 147.00 € HT
relatif à un remplacement des gaines acier par de la gaine lisse peinte pour la partie apparente ;
- **Lot électricité** – (entreprise Raut) :
+ 760.33 € HT
pour des modifications électriques.

ZAC MULTISITES : AVENANT

Les premières études réalisées ont mis en évidence **des zones humides** ne pouvant être aménagées, et un nouveau secteur pertinent à étudier. Il est donc acté un avenant concernant des études complémentaires à réaliser sur ce nouveau périmètre (Le Clos Neuf). Le montant total de l'avenant est de 8 885.00 € HT.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Service de Gestion Comptable de Fougères Collectivités a sollicité la Commune pour admettre en non-valeur des créances émises par la Commune. Le montant total de ces créances est de 12.58 € et de 184.40 €.

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE À LA TRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'adhésion de la Commune au système ACTES permet la transmission par voie électronique des actes (délibérations, arrêtés, décisions individuelles etc...) à la

Préfecture d'Ille-et-Vilaine, conformément à la convention signée le 16 janvier 2013.

Cette convention d'adhésion ne contient pas de clauses de transmission des documents budgétaires, un avenant est validé afin d'adhérer à **ACTES budgétaires**.

MAISON MÉDICALE : BAIL PROFESSIONNEL

Une nouvelle maison médicale a ouvert début janvier. Celle-ci comprend 3 cellules à usage de cabinet dentaire et 2 autres cellules médicales. Il est proposé de définir les **modalités de location** de ces cinq cellules.

La durée d'un bail professionnel est fixée à 6 ans minimum, il est proposé que cette durée soit comprise entre 6 et 9 ans, selon un accord avec le preneur.

Le bail relatif aux cellules à usage de cabinet dentaire comprendra des parties communes liées à l'activité de dentiste : l'accueil, une salle de pause avec vestiaire et stockage, ainsi qu'une salle de stérilisation et une salle pour les prises de vues panoramiques avec vestiaire.

La salle d'attente et les sanitaires seront partagés par l'ensemble des médecins occupant l'une des cinq cellules.

Il est proposé de **louer chaque cellule médicale à usage de cabinet dentaire mensuellement ainsi :**

420 € TTC et 75 € de charges ;

les cellules médicales à destination d'autres professionnels de santé : 350 € TTC et 75 € de charges.

Les modalités de révision des montants du loyer et des charges se dérouleront comme suit :

- le loyer sera révisé **chaque année** à la date anniversaire, automatiquement et sans notification préalable, en fonction de la variation de l'Indice de référence des Loyers (IRL) ou tout autre indice de substitution publié par l'Insee. L'indice de référence choisi est le dernier publié à la date de signature du présent contrat, soit 146.68 (2^{ème} Trimestre 2025)
- les charges locatives comprenant les dépenses courantes d'eau, de chauffage et d'électricité, et de tout autre fluide seront **revalorisées chaque année** au 1^{er} avril.

MAISON DES SERVICES : LOCATION DES CELLULES DU 1^{er} ÉTAGE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30 mai 2024 il a été conclu des baux précaires pour les cellules médicales situées au 1^{er} étage de la Maison des Services, compte tenu de la construction d'une nouvelle maison médicale destinée à accueillir les médecins.

Suite à l'achèvement des travaux, il y a lieu de fixer les tarifs de location de ces cellules afin de permettre la signature de nouveaux baux professionnels et non plus précaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les baux indiqueront la mise à disposition des espaces communs (salle d'attente et sanitaires) et la location

d'une salle de consultation par professionnel de santé pour un montant mensuel de 300 € TTC et 75 € de charges.

Les modalités de révision des montants du loyer et des charges se dérouleront comme suit :

- le loyer sera révisé **chaque année** à la date anniversaire, automatiquement et sans notification préalable, en fonction de la variation de l'Indice de référence des Loyers (IRL) ou tout autre indice de substitution publié par l'Insee. L'indice de référence choisi est le dernier publié à la date de signature du présent contrat, soit 146.68 (2^{ème} Trimestre 2025)
- les charges locatives comprenant les dépenses courantes d'eau, de gaz, de chauffage et d'électricité, et de tout autres fluides seront revalorisées chaque année au 1^{er} avril.

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire, indique qu'il y a lieu d'inscrire des crédits relatifs à l'aménagement du cimetière pour la mise en place d'un **jardin du souvenir**.

La commission en charge du cimetière propose de retenir le devis de l'entreprise ATECH pour un montant de 4 222.80 € HT.

DIVERS

- Nom pour l'extension de la maison médicale : A et B
- Arrivée d'une infirmière Asalée en collaboration avec le Dr Ballet
- Installation d'un relais Bouygues Telecom sur l'antenne existante
- Bornes d'apport volontaire installées à la Hubertais et rue du Relais
- Éclairage public – rénovation globale en cours
- Terrain situé allée des Genêts

RÉUNION DU 9 OCTOBRE

17 présents – 2 absents – 18 votants

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE

Dans le cadre de la construction de la maison médicale, des avenants sont nécessaires pour prendre en compte les modifications apportées au projet initial : concernant les menuiseries intérieures pour un montant de 828.42 € HT et les espaces verts pour un montant de 2 234.60 € HT.

RESSOURCES HUMAINES

Compte tenu de l'extension de la médiathèque municipale, il convient d'une part de faire évoluer la durée du temps de travail du poste actuel de 28 heures hebdomadaires à 31 heures et d'autre part de créer un

poste complémentaire, référent numérique et jeux, à 21 heures hebdomadaires. Ces évolutions interviendront à compter du 1^{er} janvier 2026.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour Gaz de France, la redevance d'occupation du domaine public est fixée à 325 € pour l'année 2025 : $((\text{Longueur } 3\,683 \text{ m} \times 0,035 + 100) \times 1,42)$

Pour les commerces, la redevance d'occupation du domaine public est fixée à :

- 8 € annuels par m² pour les terrasses extérieures
- 20 € annuels par m² pour les terrasses couvertes (vêrandas)

MISE À DISPOSITION DE POLICIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LIFFRÉ

Une convention de mise à disposition de policiers municipaux de la commune de Liffré au bénéfice des communes de Gosné, La Bouëxière et Saint Aubin du Cormier a été actée. Gosné bénéficie aujourd'hui de 121 heures de présence. L'arrivée d'un 4^{ème} agent de police municipale à Liffré permet désormais de bénéficier de 161h de présence.

RÉUNION DU 13 NOVEMBRE

13 présents – 6 absents – 17 votants

Mme Hesnault, conseillère collectivités auprès de l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) du Pays de Rennes, présente le bilan énergétique 2024 des différents bâtiments communaux.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE : AVENANTS

A. Honoré, AMO Orchestr'Am, présente des modifications nécessaires concernant différents lots. Des avenants sont proposés pour permettre ces travaux, et, compte tenu des modifications (3^{ème} cellule dentaire et permis de construire modificatif) :

LOT		ENTREPRISE	MONTANT(HT) marché initial	MONTANT(HT) avenant
6	Menuiseries intérieures	Pelé	39 581.64 € HT	+ 4 855.24 € HT
8	Électricité	Lustrelec	52 936.07 € HT	-580.98 € HT
9	Plomberie	Doublet	79 156.24 € HT	+ 9 493.18 € HT
MO	Maitrise d'œuvre	Tricot Architecture	62 900.00 € HT	+ 2 040.00 € HT

EXTENSION MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : AVENANTS

A. Honoré, AMO Orchestr'Am, présente des modifications et sont proposés les avenants suivants :

- **Lot cloisons sèches** (entreprise BETHUEL)
+ 638.93 € HT
pour aménagement du placard technique dans la salle de conseil municipal
- **Lot couverture** (entreprise GALLE) : +1 144.02 € HT
pour couvertines
- **Lot isolation – enduits** (entreprise MAISON EN TERRE) : + 4 000 € HT
pour « mozaïc »
- **Lot électricité** (entreprise RAUT) : + 1 000.12 € HT
pour modifications éclairage extérieur, local chaufferie
- **Lot peinture** (entreprise THEHARD) : +2 705.50 € HT
pour peintures velux, local technique, radiateurs, vernis sur marches
- **Lot charpente** (entreprise LIMEUL) : - 6 225.18 € HT.
plus et moins-values

PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT D'UNE VOIE – MISE À L'ENQUÊTE

M. le Maire propose de modifier le sens de circulation de l'allée des Genêts afin de permettre la sortie de cette voie sur l'allée des Champs. Cette modification aurait pour effet de transformer l'allée des Genêts, actuellement en impasse, en voie débouchant, améliorant ainsi la desserte du secteur et facilitant le passage des services de secours et des véhicules du SMICOM. Dans le même temps, il est envisagé de céder une partie de la voirie communale (environ 140 m²) située allée des Genêts, devant la parcelle cadastrée section ZO n°38. La placette de retournement existante serait supprimée en raison de la nouvelle configuration de circulation.

Cette opération entraîne une modification de l'usage de cette portion de voie communale, justifiant par conséquent l'organisation d'une **enquête publique préalable au déclassement** de l'emprise concernée, conformément aux dispositions du Code de la voirie routière.

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL 2026

Les tarifs 2026 des concessions et des cavurnes dans le cimetière communal sont fixés :

Concession :

- Concession de 30 ans – 2m² : 155 €
- Concession de 30 ans – 1m² : 77 €
- Concession de 50 ans - 2m² : 255 €
- Concession de 50 ans – 1m² : 128 €

Cavurne :

- Concession de 30 ans : 460 €
- Concession de 50 ans : 510 €

TARIFS DES SALLES 2026

1/ SALLE DES FETES

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNE
TARIF A – formule WEEK-END	816 €	490 €
TARIF B – formule JOURNÉE	500 €	316 €
TARIF C – Demi-journée HORS WEEK END	306 €	204 €
TARIF D – Vin d'honneur ou conférence <i>(location sans repas)</i> HORS WEEK END	194 €	122 €

Arrhes à hauteur de 50 € à la réservation. Ces arrhes seront conservées en cas de désistement abusif.

Un état des lieux est obligatoire avant et après chaque location par le service technique ou un élu.

Le Conseil Municipal fixe la caution à 700 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés.

Elle sera constituée de 2 chèques :

- l'un de 600 € en cas de dégradations
- l'autre de 100 € pour le ménage

Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

Le Conseil Municipal, décide également de la gratuité de la salle, une fois par an, quelle que soit la nature de l'activité menée, à toutes les associations gosnéennes sauf à chacune des deux écoles qui bénéficieront de deux gratuités par an et au théâtre qui bénéficiera de quatre gratuités par an.

Le tarif conférence sera appliqué pour les représentations de l'association de théâtre gosnéenne. Il est rappelé que l'association de théâtre gosnéenne joue une fois gratuitement pour les personnes âgées d'une part et que d'autre part, elle prend en charge, tous les ans, la rénovation des décors (matériaux et travail).

Elle sera également gratuite pour les actions « inter-associations », Gosné solidarité et pour le bal des classes.

En cas de non utilisation de la salle par une association, il ne sera pas accordé de compensation.

Il est précisé que le tarif « Gosné » est appliqué uniquement aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant une résidence secondaire. La personne qui loue est la personne qui organise la festivité.

2/ SALLE ASSOCIATIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer à 71€ le tarif pour un vin d'honneur, goûter d'anniversaire -jusque 18h- dans la salle associative (location réservée aux habitants de la Commune). **Le Conseil Municipal fixe la caution à 150€.** Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Un bon de réservation, avec indication de la capacité, sera donné lors de la remise des clés.

DECIDE de fixer le tarif de location de la salle associative, pour le 31 décembre, comme suit : 87€ de location, avec versement d'une **caution de 200€.** Le prix sera doublé en cas de retour le lendemain.

3/ SALLE DE LA MAISON DES SERVICES

OPTIONS	Hors commune	Habitants de Gosné
TARIF A – Repas le Midi Samedi ou Dimanche ou Férié	230 €	150 €
TARIF B – Réception ou Réception après Office	150 €	100 €

Le Conseil Municipal fixe la caution à 400 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 300 € en cas de dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage. Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Il y a lieu d'inscrire des crédits à l'opération pour l'acquisition d'une armoire positive à la cantine scolaire et d'ajouter des crédits, compte tenu des emprunts conclus cette année.

FONCTIONNEMENT			
	Compte	Budget 2025	DM
Dépenses	66111	25 000 €	+ 6 500€
	60612	250 000€	- 6 500 €
INVESTISSEMENT			
	Compte	Budget 2025 après DM	DM
Dépenses	2158 opé 230	5 000 €	+ 2 000 €
	16878	10 329.72 €	-2 000 €

CONVENTION AVEC LA VILLE DE LIFFRÉ – TERRAIN DE SPORTS

La mise à disposition concerne un terrain en herbe et deux vestiaires de Liffré du 13 novembre 2025 au 17 mars 2026 contre une participation de 16 € de l'heure à verser à la Commune de Liffré. Un créneau de 2 heures les jeudis est sollicité, soit 32 € par séance pour 2025. Pour les séances de l'année 2026, le tarif appliqué sera celui voté début 2026 par le Conseil Municipal de Liffré.

DIVERS

- Bancs pour le cimetière
- Portes-ouvertes de la maison médicale

RÉUNION DU 18 DECEMBRE

17 présents – 2 absents – 18 votants

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Liffré-Cormier Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Ce document vise à concrétiser les ambitions et objectifs du Projet de Territoire en matière d'aménagement. Une phase de diagnostic de l'état initial de l'environnement a été élaborée, suivie, début 2025, par une démarche de co-construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Celui-ci a fait l'objet d'une association de l'ensemble des élus communaux du territoire lors d'ateliers thématiques et réunions plénières, et d'un travail de concertation avec les acteurs du territoire et les membres du conseil de développement. Nourri par l'ensemble des documents cadres existants, il traduit une vision partagée et cohérente du développement territorial, intégrant les orientations stratégiques et les engagements collectifs qui structurent l'avenir de Liffré-Cormier Communauté.

Le PADD s'articule autour de deux piliers complémentaires et indissociables : **un territoire solidaire et durable** qui place l'humain et l'environnement au cœur du projet.

RÉHABILITATION THERMIQUE ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : AVENANTS

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2024, les marchés de travaux ont été attribués pour la réhabilitation thermique et extension de la médiathèque municipale.

Sont proposés les avenants suivants :

Lot 7 agencement – (entreprise Artmen) : -1 256.82 € HT

Lot 1 terrassement VRD – (entreprise Coudray) :
-1 854.50 € HT

AMÉNAGEMENTS ROUTIERS – RECETTES DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2026

Des demandes de subvention vont être effectuées sur les deux projets suivants :

- Dans ce cadre, la Commune va démarrer en 2026 des opérations d'aménagements de sécurité sur la RD812 en créant un **nouveau passage pour les piétons**, et en installant **deux feux de récompense** pour améliorer la sécurité.
- Compte tenu de l'extension de la maison médicale, rue Buissonnière, il est décidé de créer deux nouvelles places de stationnement réservées aux professionnels de santé et aux personnes à mobilité réduite.

SPECTACLE DE NOËL DES ECOLES 2025

Il est proposé de renouveler cette année la participation de la Commune au financement d'un spectacle dans la limite de 1000 € TTC, le restant dû aux artistes sera pris en charge par les associations de parents d'élèves de chaque école.

PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE D'UN FEU D'ARTIFICE

Il est proposé de financer le spectacle pyrotechnique (feu d'artifice) dans le cadre de la Fête de la Musique (1 vote contre et 16 votes pour) et de subventionner le comité des fêtes de Gosné à hauteur de 2500 € pour financer le feu d'artifice (10 voix pour 2 500 €, 6 voix pour 3 000€ et 1 contre).

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Il y a lieu d'inscrire des crédits pour l'extension du pôle médical. La décision modificative budgétaire est la suivante :

INVESTISSEMENT			
	Compte	Budget 2025 après DM	DM
Dépenses	203 opé 131	30 000 €	+ 5 000 €
	231 opé 131	745 406.20 €	+ 45 000 €
	2041512 opé 241	0 €	+ 600 €
	231 opé 241	600 000 €	-50 600 €

LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Le rapport d'activités est présenté, il retrace l'année 2024.

DIVERS

- SMICTOM : présentation du rapport annuel d'activités 2024
- GRDF : compte-rendu d'activités de concession
- Point sur la mise à jour en cours du Plan Communal de Sauvegarde

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Lors des réunions du 2^{ème} semestre 2025, le conseil Municipal a renoncé, à l'unanimité, à son droit de préemption sur les biens ci-dessous :

RÉUNIONS	PARCELLE	RUE/LIEU DIT
11/09/2025	ZO 96	Allée des Vergers
	ZO 177/178	Allée des Chênes
	ZP 230	Rue de la Méliante
09/10/2025	AB 714/717	Rue du Puits
	AB 488/ZP 36	Rue Nationale
	ZP 64	Bel Air
13/11/2025	ZH 361/363	Bas Rocher
	ZO 144	Allée des Champs
18/12/2025	AB 157/705	allée de la Garenne
	AB 139/307	Place de l'Église

DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE

Lors de la réunion du 18 décembre 2025, le conseil Municipal a renoncé, à l'unanimité, à son droit de préemption sur les biens ci-dessous :

RÉUNIONS	RUE/LIEU DIT
18/12/2025	Place de l'Église

Les délibérations, procès-verbaux (*PV CM) et actes administratifs sont déposés sur la plateforme Mégalis.

Si vous souhaitez les consulter, il vous suffit de flasher

le QR Code :





LE POINT URBA

Vous souhaitez installer une clôture, des panneaux photovoltaïques, un abri de jardin, ou démolir un bâtiment ?

Sur la commune de Gosné, ces travaux sont soumis à autorisation.

Une déclaration Préalable, Permis de Construire ou un Permis de Démolir sont à déposer à la mairie ou en ligne via le GNAU.

Certains petits travaux ne nécessitent aucun dossier. Il s'agit de :

- **Petites constructions** : Moins de 5 m²
- **Piscines** : Moins de 10 m²
- **Terrasses de plain-pied** : Tant qu'elles ne sont pas surélevées.

Conseil important

Le PLU



Avant de commencer, consultez toujours le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Même si vous n'avez pas besoin d'autorisation, votre projet doit respecter les règles d'urbanisme en vigueur comme la distance par rapport aux voisins, la hauteur maximale et les matériaux autorisés, entre autres.

<https://www.gosne.fr/gosne-en-direct/logement-et-urbanisme/plu-plh/>

HORAIRES DE LA MAIRIE (accueil du public)

LUNDI 9H – 12H

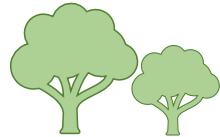
MARDI 9H – 12H

MERCREDI 9H – 12H

JEUDI 9H – 12H

VENDREDI 9H – 12H 14H – 17H

ELAGAGE DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES



La haie, en bordure de domaine public, reste soumise à une obligation d'entretien et d'élagage des branches et des racines, à l'aplomb de la voie, **par le propriétaire** (ou locataire qui a l'usage du bien) qui en prend la charge financière et **qui doit** :

- **Élaguer ou couper régulièrement** les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à **2 mètres**, pour sécuriser le passage des piétons et laisser visibles tout élément de sécurité routière (panneaux, feux...)
- Les branches et la végétation **ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

MAISON MEDICALE

L'extension de la maison médicale a ouvert ses portes et les professionnels de santé se sont installés.

Vous pouvez ainsi consulter les nouveaux professionnels :

Le Dr DALKHADOV – chirurgien-dentiste

Le Dr LEMERY Valentin – chirurgien-dentiste

02 30 96 38 53

gosnedentaire@hotmail.com

et sur *Doctolib*



Le Dr Marion YSEBAERT – ergothérapeute

06 35 51 43 76

mysebaert.ergo@gmail.com

Vendredi 30 janvier - Assemblée Générale/Repas - Club Bon Accueil - Salle Fêtes

Vendredi 30 janvier - Chandeleur - Couesnon Remise en Forme - Salle Associative

Samedi 31 janvier - Repas MAB -Salle des Fêtes

Samedi 21 février - Assemblée générale - UNC -AFN - Maison des Services

Vendredi 27 février - Théâtre - Comédiens d'Ouée - Salle des Fêtes

Samedi 28 février - Théâtre - Comédiens d'Ouée - Salle des Fêtes

Dimanche 1er mars - Théâtre - Comédiens d'Ouée - Salle des Fêtes

Lundi 2 mars - Repas - Les Gais Randonneurs Salle des Fêtes

Vendredi 6 au dimanche 8 mars - Théâtre Comédiens d'Ouée - Salle des Fêtes

Vendredi 13 au dimanche 15 mars - Théâtre - Comédiens d'Ouée - Salle des Fêtes

Dimanche 15 mars - ELECTIONS MUNICIPALES -Maison des Services

Samedi 21 mars - Repas à emporter - ACCA- Local Chasse Stade

Samedi 21 mars - Carnaval - APE /École Nominoë - Salle des Fêtes

Dimanche 22 mars - ELECTIONS MUNICIPALES - Maison des Services

Dimanche 29 mars - Après-midi jeux - Ludigo - Salle des Fêtes

Mercredi 1er avril -Repas/Spectacle - CCAS -Salle des Fêtes

Samedi 4 avril -Troc plantes - Maison des Services

Dimanche 12 avril - Chasse aux Œufs - Comité des Fêtes - Margerie

Samedi 18 avril - Repas - ESG Volley - Salle des Fêtes

Vendredi 24 avril -Soirée contée et chantée en gallo - Gallo Tonic - Mosaic

Samedi 25 avril - Tournoi de football (U11-U13) - US GOSNÉ - Terrain des sports

Jeudi 8 mai - Commémoration 45 - UNC-AFN/Commune - Maison des Services

Jeudi 14 mai - Fête de Gosné - Comité des Fêtes - Centre bourg

Vendredi 29 mai - Tournoi de badminton loisir - BCG Badminton - Salle Sports

Samedi 30 ou dim.31 mai - Tournoi de palets - Amicale des palétistes -Terrain Sports

Vend. 5 juin ou samedi 6 juin - Tournoi de volley - ESG Volley – Salle Sports

Samedi 6 juin - Repas - US GOSNÉ -Salle des Fêtes

Vendredi 19 juin - Fête de la musique - Comité des fêtes - Margerie

Dimanche 21 juin - Fête de l'école - APEL/École JML - École Jeanne Marie Lebossé

Vendredi 26 juin -Spectacle fin d'année zumba kids - Fit 'Gym - Salle des sports

Samedi 27 juin -Journée découverte - US GOSNÉ -Terrain des sports

Dimanche 28 juin - Fête de l'école APE/École Nominoë - École Nominoë

Voyage UNC-AFN-Soldats de France-Opex Extérieur

Vendredi 3 juillet - Ciné Plein air - Commune - Margerie ou Salle des sports

Samedi 4 juillet - Repas - UNC-AFN - Salle des Fêtes

Mardi 14 juillet - Concours communal de palets - Amicale des palétistes - Terrain Sp

Vendredi 28 août - Théâtre Au Village - Place de l'Eglise

Vendredi 4 septembre - Forum des associations - Salle des Fêtes

Samedi 12 septembre - Classes 6 - Jeunes 20 ans - Salle des Fêtes

Samedi 19 septembre - Repas - Club du Bon Accueil -Salle des Fêtes

Dimanche 11 octobre - Après-midi Jeux -Ludion -Salle des Fêtes

Samedi 24 octobre - Halloween - Ecoles Nominoë/ JML /Com. des F. -Salle des Fêtes

Mercredi 11 novembre - Commémoration 18 - UNC-AFN/ Commune – M. des Services

Samedi 14 novembre - Boom APE – École Nominoë - Salle des Fêtes

Dimanche 22 novembre - Marché de Noël -Comité des fêtes -Salle Fêtes ou Sports

Samedi 12 décembre - Spectacle APEL - École JML - Salle des sports

FESTIVITÉS 2026



Samedi 4 Avril de 9h30 à 12h30

A la Maison des Services

Venez échanger vos plantations et graines

Des animations autour du jardinage complèteront la matinée.

VENDREDI 24 AVRIL | 20H30

VEILLÉE contée et chantée

L'association **Gallo-Tonic** et la médiathèque **«Mozäïc»** vous proposent de se retrouver autour de contes, chants et musique de tradition gallèse avec une scène ouverte.

Médiathèque « Mozäïc » / Gosné

Tout public

<https://gallotonic.org>



..... ABONNEZ-VOUS AUX RÉSEAUX SOCIAUX DE LA COMMUNE

